

Inf'AUXONNE



Dossier - P. 7

L'ÎLOT PLACE D'ARMES : UN ESPACE EMBLÉMATIQUE À REVALORISER



auxonne.fr



© photos ville & club VDS



Une belle inauguration

Samedi 18 octobre, la médiathèque Le Passage a été inaugurée. Plus de 700 personnes sont venues découvrir les nouveaux espaces de lecture mais aussi de détente, de loisirs, de travail, d'animations... tout ce que Le Passage peut offrir. Merci à tous ceux qui ont contribué à réhabiliter notre ancienne bibliothèque en ce superbe lieu qui valorise notre patrimoine communal tout en le modernisant. Au 72, rue Antoine Masson, Le Passage vous accueille du mardi au samedi matin (fermeture du 23 décembre au 3 janvier, réouverture le 6 janvier 2026).



Le Passage



© Cyril Kempfer / Ville d'Auxonne

De nouveaux commerces d'enseignes nationales se sont installés créant des emplois locaux.

Chères Auxonnaises, chers Auxonnais,

Cette année 2025 se termine, dernière année pleine de ce mandat qui n'aura pas été de tout repos sur le plan mondial, national et local. Cependant, l'action municipale a été pleine et tournée vers la rénovation de notre ville pour son attractivité.

Cette année encore nous avons pu inaugurer la piscine tant attendue et fermée depuis 2019, ainsi que les Petites Forges et la médiathèque. Nous avons engagé la création d'un parking à vocation touristique et rénové la maison des médecins rue Denis Gaillard.

De nouveaux commerces d'enseignes nationales se sont installés créant des emplois locaux.

La vidéoprotection s'installe pour sa première phase de 19 caméras sur 31 en cette fin d'année afin d'apporter plus de sécurité.

Côté animations, le retour du trail nocturne a été un plein succès, un grand bravo aux organisateurs.

En cette fin d'année, la programmation culturelle renouvelle son calendrier de l'Avent.

Avant de vous rencontrer pour la traditionnelle cérémonie de vœux à laquelle la municipalité vous invite le 10 janvier prochain à la salle l'Empire, je vous souhaite à tous, au nom du conseil municipal et en mon nom, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Jacques-François COIQUIL
Maire d'Auxonne

“

**L'action
municipale a
été pleine et
tournée vers
la rénovation
de notre ville
pour son
attractivité.**

”



Retour en images



30/08 Inauguration de la piscine municipale

Une matinée portes ouvertes a été organisée samedi 30 août afin de permettre à tous les Auxonnais de découvrir la piscine municipale complètement rénovée qui les accueillera dès l'été 2026. Les écoles ont pu profiter de cet équipement durant le mois de septembre.



© Photo Club Val de Saône

Du 27/09 au 04/10

Voyage séniors

53 Auxonnais ont profité du voyage annuel en Charente-Maritime, organisé par le CCAS en lien avec le programme de l'ANCV "seniors en vacances". Cette semaine ensoleillée à La Palmyre était l'occasion de découvrir la région. Rendez-vous en 2026 pour le prochain voyage d'une semaine.



17-18/10 Octobre Rose

Organisées par l'Office des Sports, l'Office de la Culture et l'UCIAA en partenariat avec la ville d'Auxonne, les manifestations Octobre Rose se sont tenues les 17 et 18 octobre. Les habitants ont répondu présents en grand nombre : 28 cyclo-randonneurs ont pris le départ du parcours vélo, 50 participants se sont mesurés lors des défis sportifs, 47 personnes ont profité de la marche nocturne et de la visite guidée de la ville du vendredi et plus de 150 marcheurs se sont rassemblés samedi.

11/11

Commémoration de la Victoire, de la Paix et hommage à tous les morts pour la France

Comme chaque année, les tombes des carrés militaires du cimetière ont été fleuries le 10 novembre par les élèves de CM2 de la ville. Le soir, la flamme du Souvenir a été allumée. Mardi 11 novembre, une commémoration placée sous le signe de la transmission du devoir de souvenir était portée par le collège, le lycée et la Délégation Militaire Départementale de la Côte-d'Or. Les élèves des classes "défense et citoyenneté" ont guidé la cérémonie, en présence des autorités civiles et militaires, des anciens combattants, des sapeurs-pompiers, des jeunes volontaires du Service National Universel et des associations patriotiques. Les élèves et le conseil municipal des jeunes ont remplacé, le temps de cette cérémonie, les officiels et les porte-drapeaux.

09/10 et 15/10

Semaine Bleue

Le CCAS a proposé plusieurs animations aux séniors, notamment un spectacle "Dancer et chanter" en lien avec d'autres CCAS à Dijon. Un ciné-goûter grands-parents / petits-enfants /CMJ a quant à lui ravi 49 petits et grands. Merci à tous.

PORTRAIT

Sylvaine Védère, directrice de l'Établissement Public Foncier (EPF) Doubs BFC

Qui êtes-vous ?

Depuis juin 2025, je dirige l'EPF Doubs BFC et ses 23 experts de la question foncière. Nous mettons en œuvre des stratégies au service des politiques locales publiques, permettant de mobiliser du foncier pour l'habitat, le développement économique, l'attractivité des territoires, le renouvellement urbain ou encore la réalisation d'équipements publics.

Quelles sont les missions de l'EPF ?

Nous intervenons aux côtés des collectivités pour constituer les réserves foncières nécessaires à la réalisation de leurs opérations d'aménagement. Grâce à ce portage foncier, nous négocions, acquérons et gérons temporairement des biens immobiliers, permettant aux communes de différer le financement des acquisitions et de prendre le temps de réfléchir à leur projet. Nous préparons les biens en cohérence avec les orientations définies par la collectivité.

Quel est votre rôle dans le projet de requalification du cœur de ville d'Auxonne ?

Huit acquisitions ont été réalisées sur l'îlot Place d'Armes et deux sont en cours. Les biens, souvent occupés et dégradés, nécessitent une gestion fine des occupants et des obligations de mise en sécurité. Nous avons conduit des études et des travaux préparatoires afin de permettre au maître d'ouvrage de remobiliser des fonciers prêts à l'emploi. Les bâtiments, souvent enchevêtrés et vétustes, ont fait l'objet de diagnostics structurels. Un écologue est intervenu pour préserver la biodiversité. La démolition en cœur d'îlot a nécessité l'adaptation des méthodes de déconstruction. Une attention particulière est portée à la récupération et à la réutilisation des matériaux. En lien avec l'EPF, la commune a obtenu 920 000 € de subventions (Fonds vert et Fonds friche), dont 300 000 € pour les acquisitions et 620 000 € pour les travaux de déconstruction.



L'ÎLOT PLACE D'ARMES : un espace emblématique à revaloriser

Lors des études réalisées en 2016-2017 pour construire le projet de revitalisation du centre-bourg, des secteurs prioritaires ont été identifiés. D'importants enjeux de restructuration ont été mis en évidence au niveau de "l'îlot Place d'Armes", qui présente un état de délabrement très avancé.

Cet îlot est situé en plein cœur de la ville, le long de la principale rue commerçante d'un côté et, de l'autre, face à l'église Notre Dame, classée monument historique. Aujourd'hui, tous les logements sont vacants, exceptés les commerces.

En héritant de ce projet, la Municipalité a souhaité répondre au niveau d'exigence

très élevé des architectes des Bâtiments de France (ABF), chargés de veiller à ce que les interventions de ce type respectent les éléments patrimoniaux à proximité des monuments historiques et en secteur patrimonial remarquable (SPR), tout en se voulant exemplaire vis-à-vis des propriétaires qui s'engagent dans des travaux de rénovation du bâti, en particulier au centre-ville.

ACQUÉRIR ET DÉMOLIR LES BÂTIMENTS les plus dégradés pour restructurer le cœur d'îlot

L'îlot Place d'Armes est particulièrement concerné par des situations d'habitat dégradé, vacant et une occupation précaire de certains logements. Le parcellaire contraint (en lanières) et le cœur d'îlot dense ne favorisent pas la qualité de vie au sein des immeubles de ce secteur de ville pourtant idéalement situé.



Le travail a tout d'abord consisté à acquérir les immeubles de l'îlot, à l'amiable avec les propriétaires. Cette mission est réalisée en partenariat avec l'Établissement Public Foncier Doubs BFC, qui mène pour le compte de la commune les acquisitions mais aussi la démolition durant le portage foncier. Des études techniques ont été réalisées par l'EPF Doubs BFC (diagnostics structure, diagnostic patrimonial, diagnostics techniques avant démolition, diagnostic écologique...).

Un maître d'œuvre a été recruté afin de concevoir et suivre les travaux de démolition en cœur d'îlot des bâtiments les plus dégradés et présentant le plus faible intérêt architectural.

Le permis de démolir a été accordé le 2 octobre 2025 après avis favorable

des Architectes des Bâtiments de France.

Dès la fin de l'année 2025, des entreprises seront retenues et auront pour mission d'assurer la démolition qui commencera au début de l'année 2026. Le chantier devrait s'étendre sur trois mois environ.

QUE SE PASSERA-T-IL APRÈS LES TRAVAUX ?

La Ville a choisi de porter le projet de réhabilitation de l'îlot Place d'Armes. Après avoir effectué les travaux de démolition du cœur d'îlot, les immeubles seront mis en vente.

À horizon 2027-2032, ils devraient être restructurés et remis sur le marché par des porteurs de projets privés avec au moins sept logements et deux cellules commerciales.

Enjeux d'intervention

Sept principaux enjeux d'intervention ont été définis afin de s'assurer du succès du projet :

1. **Dédensifier** l'îlot afin de retrouver une bonne qualité de vie (démolition de bâtiments dans le cœur d'îlot et création d'espaces extérieurs végétalisés) ;
2. **Requalifier les ensembles immobiliers dégradés** ;
3. **Développer une offre de logements** de qualité et diversifiée pour attirer des familles en réhabilitant les immeubles où se concentrent la vacance et la dégradation ;
4. **Revoir intégralement les accès** aux logements et les circulations dans l'îlot, actuellement marqués par une grande complexité ;
5. **Améliorer globalement la qualité des espaces communs** des immeubles collectifs d'habitation (entretien, fonctions, usages) ;
6. **Rénover les locaux commerciaux** en rez-de-chaussée ;
7. **Préserver les éléments patrimoniaux** qui subsistent et favoriser la rénovation des façades et toitures.



Le périmètre prioritaire d'intervention

2018

Lancement du projet

et conventionnement avec l'EPF Doubs BFC pour le portage des bâtiments

2019

- 2025 Acquisition des immeubles

du 19 au 27 Place d'Armes

2023-2025

Études techniques et diagnostics

des immeubles (patrimonial, environnemental, structurel, etc.)



2 oct 2025

Accord du permis de démolir



2024 - 2025

Étude de faisabilité sur l'aménagement futur des bâtiments

2e semestre 2025

Définition du maître d'œuvre

à la démolition + sélection des entreprises

Fév - juin 2026

Curetage du cœur de l'îlot :

démolition des bâtiments secondaires à l'arrière

2027-2032

Travaux de rénovation et réhabilitation

des bâtiments et aménagement d'un espace végétalisé au coeur de l'îlot.

- Crédit de 6 logements minimums (de type T3/T4 principalement), avec environ 1 300 m² de surface plancher + une maison de ville
- Maintien de 2 cellules commerciales au rez-de-chaussée

2026

/ Après travaux

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour trouver un porteur de projet privé sur la réhabilitation des immeubles



Chiffres-clés du projet

774 000 € pour l'acquisition des immeubles

920 000 € de subventions

385 m² de bâtiments démolis

En bref

0800 112 112 : NUMÉRO D'URGENCE DE RAPPEL UNIQUE

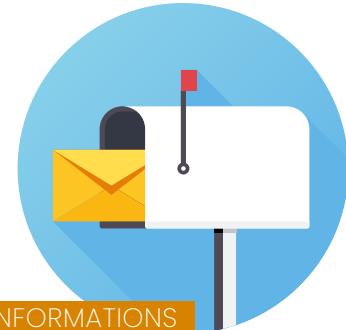
Lorsque vous composez un numéro d'urgence, les centres d'appels vous demandent votre numéro de téléphone afin de vous rappeler si besoin. Jusqu'à récemment, ces rappels provenaient de numéros spécifiques, tels que le "+33 112". L'utilisation de ces numéros est devenue impossible.

Désormais, tous les rappels se font via un numéro unique, gratuit et accessible en métropole et en Outre-mer : le **0800 112 112**.

Les numéros d'urgence pour conta-

cter directement les services de secours restent inchangés et sont joignables gratuitement 24h sur 24 :

- **17** pour contacter la police ou la gendarmerie,
- **18** pour contacter les sapeurs-pompiers,
- **112** comme numéro d'appel d'urgence européen,
- **114** réservé aux personnes sourdes, malentendantes et aphasiques,
- **197** alerte attentat / alerte enlèvement.



INFORMATIONS

Modification des horaires de la Poste

Depuis le 6 octobre, le bureau de Poste d'Auxonne est ouvert du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.



CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

Afin de développer l'accès au droit pour tous, le barreau de Dijon et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit ont mis en place des consultations juridiques gratuites dans tout le département.

La consultation dure environ 15 minutes et a pour but de donner une information et un premier conseil pour une problématique précise. Elle permet souvent de s'assurer que le différend peut donner lieu à une réponse juridique et/ou judiciaire. Elle

ne remplace pas l'examen approfondi du dossier par l'avocat dans le cadre d'un rendez-vous à son cabinet. Si un avocat est déjà saisi, la consultation gratuite ne peut pas s'y ajouter.

Les rendez-vous peuvent porter sur les domaines relevant du droit administratif, de la consommation et droit bancaire, de la famille, des étrangers, des personnes et droit patrimonial, du logement, du travail, pénal, rural. À Auxonne, les consultations juridiques gratuites sont organisées

le 2^e vendredi du mois, de 9h à 12h.
La prise de rendez-vous est obligatoire. Elle peut se faire en appelant la mairie au 03 80 60 44 60 ou en ligne depuis le site www.auxonne.fr/les-permanences.

Sur www.auxonne.fr/les-permanences, retrouvez également toutes les permanences organisées à Auxonne dans les domaines de la jeunesse, de la santé, de la justice, du logement et de la mobilité.

DU NOUVEAU

À FRANCE SERVICES



Les particuliers employeurs et les auto-entrepreneurs peuvent désormais s'adresser aux conseillers France services pour être accompagnés dans leurs **démarches Urssaf**. Le réseau national France services poursuit ainsi la diversification de son offre pour s'adapter au mieux aux besoins des usagers, en rassemblant 12 organismes partenaires pour vous permettre de faire toutes vos démarches administratives en un seul lieu : allocations familiales, assurance maladie, assurance retraite,

chèque énergie, finances publiques, France Rénov, France Titres, France Travail, la Poste, Urssaf, MSA et point justice.

Afin de valoriser et de soutenir ces synergies et cette offre de services globale, le Département et l'État ont attribué le label "**France services Côte-d'Or**" à Auxonne.

L'objectif est d'offrir aux habitants un panel de services en matière d'accès au droit, accompagnement social et médico-social et d'accès aux usages numériques.

INFORMATIONS

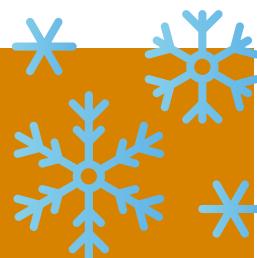
Fermetures des services de la mairie pendant les fêtes de fin d'année

La mairie sera fermée les mercredis 24 décembre et 31 janvier après-midi ainsi que les vendredis 26 décembre et 2 janvier.

France services et les archives municipales seront fermées du mercredi 24 décembre après-midi au samedi 3 janvier inclus.

La médiathèque Le Passage sera fermée du samedi 20 décembre après-midi au samedi 3 janvier inclus.

Le cinéma l'Empire sera fermé du 31 décembre au 6 janvier inclus.



Mobilité

Les cartes de stationnement 2026 sont disponibles

Les nouvelles cartes de stationnement "actif" et "résident" sont disponibles auprès de la police municipale. Les conditions pour en bénéficier et le dossier de demande sont en ligne sur www.auxonne.fr. Il vous appartient de veiller à la bonne visibilité de votre numéro de plaque d'immatriculation sur votre carte tout au long de l'année.



RÉGLEMENTATION

Modification du stationnement rue Roussel

Des places de stationnement en "zone bleue" ont été déplacées de droite à gauche de la rue Gaston Roussel afin de créer une chicane pour réduire la vitesse. Ce nouvel aménagement satisfait les riverains. Il a permis de créer deux places de stationnement supplémentaires.



RENCONTRE AVEC MICHÈLE REY, CÉRAMISTE ARTISANALE À AUXONNE

Michèle Rey s'est installée à Auxonne il y a 45 ans, dans une maison avec un atelier qu'elle partage avec son mari ébéniste. Michèle dessine, peint, bricole... et ramasse de la terre au Mont Roland avec ses filles : "au début, nous nous amusions avec cette argile sans la cuire." Alors auxiliaire de vie, Michèle se met à fabriquer des objets en grès et arrive à suivre une formation de céramiste pendant 4 ans : "Au fil des années, j'ai perfectionné ma pratique en intégrant des associations de poterie, où j'ai pu développer ma technique et affiner mon approche artistique." Aujourd'hui, elle a pris sa retraite et créé son auto-entreprise "O'grés de la terre" (passion-ceramique.fr). Dans son atelier, au 9 rue Basse, elle présente ses lampes, vases, objets de décoration... et explique volontiers la façon dont elle fabrique ces pièces uniques sans tour de potier. Vous pouvez aussi la rencontrer à la boutique éphémère du 15, rue Thiers jusqu'au 29 décembre.



Une galerie éphémère au 17 rue Thiers

Afin de ne pas laisser une vitrine vide, peu esthétique et attractive, en plein centre-ville, des œuvres d'une artiste locale sont exposées dans le local du 17 rue Thiers : Charlotte Lecoanet. À vous de venir jeter un coup d'œil et découvrir son univers, ses portraits de Frida Kahlo et ses représentations d'émotions de la culture japonaise. Vous pouvez contacter l'artiste à l'adresse mail artistepaintre.cl@gmail.com.



GOURMAND DE SAISONS : DU 100 % FAIT MAISON POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

Agent de voyage pendant 13 ans, Claire Feuillebois a passé un CAP pour se reconversion vers son autre passion : la pâtisserie. Depuis juillet, avec Gourmand de Saisons, cette fille de maraîchers cuisine des produits de saison et achète au maximum ses matières premières auprès de fournisseurs locaux. Pour les entreprises, elle prépare et livre buffets et plateaux-repas : "des menus complets, simples et équilibrés, à partir de 5 personnes". Les particuliers peuvent commander

des pâtisseries (tartes, gâteaux de mariage, d'anniversaire...) et les récupérer dans son laboratoire, au 27 B rue de Labergement, ou sur les marchés d'Auxonne ou de Rainans. Ses prochains projets ? Des bûches individuelles et familiales pour Noël et, pourquoi pas, un brunch en livraison un dimanche par mois en 2026 ?

Retrouvez Gourmand de Saisons sur gourmand-de-saisons.fr



NOUVELLE OPÉRATION PROGRAMMÉE

D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN

(OPAH-RU)

L'OPAH-RU consiste à accompagner des particuliers dans leurs projets de réhabilitation de logements avec des aides financières pouvant aller jusqu'à 50 % du montant des travaux. Le dispositif est réservé aux propriétaires occupants ou bailleurs, futurs acquéreurs et copropriétaires, sous conditions (périmètre géographique, ressources, nature des travaux, etc.). Si vous ne répondez pas aux critères de conditions de l'OPAH-RU, nous pouvons vous orienter vers d'autres aides financières.

Programmé du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, cette nouvelle OPAH-RU financerà des travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de logements dégradés, de mise aux normes, d'adaptation des logements au vieillissement ou handicap des occupants, de ravalement de façades



ou encore l'accès à la propriété au centre-ville.

Un cabinet d'étude animera le dispositif, afin d'apporter des conseils sur les travaux, un accompagnement technique et administratif dans la

demande et l'analyse de devis, les diagnostics énergétiques, le montage des dossiers et un suivi jusqu'au versement des subventions. Les démarches sont gratuites (prises en charge par la commune) et sans engagement.

VIDÉOPROTECTION : 19 CAMÉRAS FONCTIONNELLES FIN 2025, 31 À TERME



Depuis 2011, la commune s'appuie sur la vidéoprotection pour protéger ses bâtiments et veiller à la sécurité des personnes. Onze caméras ont été déployées au centre-ville et au château.

L'expérience a conduit à faire évoluer ce système. L'ensemble des caméras est en cours de remplacement, par de nouvelles plus performantes, et leur nombre est triplé pour étendre la "zone vidéoprotégée".

Avec les services de gendarmerie, la ville a réalisé une cartographie des nouvelles caméras (nature et implantation). Des caméras de

compréhension ont été implantées au niveau des carrefours et passages stratégiques. Des caméras d'identification, dédiées au contrôle de flux routier, ont été positionnées sur les axes majeurs d'entrée et de sortie de la commune.

Les images sont consultées par les agents habilités de la police municipale, sur réquisition par la gendarmerie, à la suite d'un dépôt de plainte.

19 caméras seront fonctionnelles fin 2025. À terme, le système sera composé de 31 caméras.





© IA-Drone Technologie

Un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour Auxonne

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération le 2 octobre 2025. Il est entré en vigueur le 10 octobre et s'applique à l'ensemble du territoire communal.

Les objectifs de la révision du PLU :

- se conformer au schéma de cohérence territoriale (SCoT) Val de Saône Vingeanne, notamment en matière de développement économique et démographique, de limitation de la consommation d'espace et de protection du cadre naturel, environnemental, agricole et paysager ;
- redéfinir la politique d'accueil de nouveaux habitants pour répondre au vieillissement de la population et s'adapter à l'évolution des structures familiales (baisse du nombre de personnes par ménage) ;
- repenser le développement urbain, résidentiel et économique, en cohérence avec les projets en cours, notamment le programme de revitalisation du centre-bourg.

La loi "**Climat et Résilience**" du **22 août 2021** a fixé un objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN)** à **l'horizon 2050**. Cet objectif, réaffirmé et précisé par la **loi ZAN du 20 juillet 2023**, s'inscrit dans la politique nationale de **transition écologique** et vise à **limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers**. Son impact sur le PLU est majeur : la commune a dû intégrer des objectifs précis de réduction de l'artificialisation des sols dans son document d'urbanisme.

Cela s'est traduit par une révision des zones constructibles, une densification des espaces déjà urbanisés et une priorité donnée à la réhabilitation plutôt qu'à l'étalement urbain. **Le PLU devient ainsi un outil essentiel pour atteindre les objectifs environnementaux nationaux.**

Les conséquences de la révision du PLU :

- 1. Modification de l'usage des sols**
De nouvelles règles d'urbanisme ont été définies sur la nature et

l'emplacement des constructions (logements, commerces, espaces verts, industries). Elles ont un impact direct sur l'aménagement urbain et la densité des quartiers.

2. Évolution du cadre de vie

La création ou la préservation d'espaces verts (haies...) est intégrée au PLU. De nouvelles règles sur la hauteur, l'implantation ou l'aspect des bâtiments ont été définies (par exemple, les dispositifs photovoltaïques sont interdits sur les toitures des bâtiments repérés sur le règlement graphique).

3. Préservation du cadre bâti remarquable et de la trame urbaine

Le bâti ancien repéré est protégé par le règlement : les travaux devront tendre à une sauvegarde et une mise en valeur. Une règle d'implantation spécifique aux caractéristiques du tissu ancien existant est appliquée le long d'une "séquence urbaine d'intérêt patrimonial".



Pour en savoir plus :

Retrouvez toutes les délibérations, les documents du PLU et les informations complémentaires sur www.auxonne.fr et consultez le PLU sur le www.geoportail-urbanisme.gouv.fr



4. Accès aux services et infrastructures

Un emplacement a été réservé pour la création d'un espace vert et la restauration d'une continuité écologique sur le site des anciennes Aciéries du Val de Saône. Un emplacement est également réservé pour la construction d'une station de traitement d'eau potable. Le développement de la zone d'activité

du Charmoy est programmé à l'horizon 2031.

5. Mobilité et déplacements

Les évolutions en matière de déplacement sont prises en compte pour les nouveaux aménagements. Un emplacement est réservé pour l'aménagement de voies d'accès, liaisons douces, pistes cyclables...

Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain, dans ses formes simple et renforcée, a été adapté aux dispositions du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'applique désormais :

- à l'ensemble des **zones U (zones urbaines)** ;
- aux **zones AU (zones à urbaniser)** nouvellement définies, conformément au plan annexé à la délibération du conseil municipal.

Ce dispositif permet à la commune de mieux maîtriser l'aménagement de son territoire. En effet, le droit de préemption donne à la collectivité la priorité d'achat sur tout bien immobilier mis en vente dans les zones concernées.

L'objectif est de permettre à la commune de réaliser des projets d'intérêt général, comme l'implantation d'équipements publics ou la conduite d'opérations d'aménagement urbain répondant aux besoins de la population.

Nouvelles règles d'autorisation d'urbanisme

• Ravalement de façade

Une déclaration préalable est désormais obligatoire pour tout ravalement de façade, sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif est d'assurer une intégration harmonieuse dans le paysage, en particulier pour les façades visibles depuis l'espace public.

• Permis de démolir

Un permis de démolir est désormais requis pour toute démolition, totale ou partielle, d'un bâtiment. Les objectifs sont de suivre l'évolution du bâti communal et de protéger les constructions présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou environnemental.



Camping-Car Park : ouverture en février / mars



Le projet d'installation d'une aire de stationnement touristique à l'arrière de l'ancienne gendarmerie, chemin de la grande prairie, par la société Camping-Car Park, a été présenté dans l'Inf'Auxonne n°87 cet été.

Depuis, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a pu délimiter précisément le périmètre de l'ancien cimetière "napoléonien" qui aurait été utilisé entre 1769 et 1843. Majoritairement enfoui sous

l'ancienne gendarmerie, le reste de ce cimetière aurait pu être impacté par l'aménagement de l'aire. Afin d'éviter tout aménagement ou installation de réseau sur l'emprise de ce cimetière, un nouveau plan d'aménagement a été imaginé pour respecter les sépultures encore présentes. Si cette démarche a nécessité de réduire la capacité d'accueil de quelques places de stationnement (en passant de 35 à 30), elle a également permis d'éviter des fouilles archéologiques

qui auraient de nouveau retardé l'ouverture de cet équipement.

Pour rappel, l'aire de stationnement touristique attirera des visiteurs et des consommateurs à Auxonne très prochainement, et sera une source de revenus pour le budget de la Ville.

À l'heure de boucler ce magazine et après le début des travaux le 13 novembre, l'ouverture de l'aire de stationnement touristique auxonnaise de Camping-Car Park est programmée en février/mars. Les modalités de fonctionnement sont à découvrir sur www.campingcarpark.com



Le label APIcité® récompense les collectivités locales qui mettent en place des actions concrètes afin de protéger les pollinisateurs et de préserver la biodiversité.

De nombreuses collectivités, conscientes des enjeux environnementaux, s'inscrivent dans cette démarche en adoptant des pratiques durables telles que l'interdiction des produits

APLcité® : Auxonne décroche directement 2 abeilles



phytosanitaires dans les jardins publics, l'installation de ruches ou la sensibilisation des citoyens, notamment des enfants.

Le label APIcité® est accordé pour trois ans par l'Union nationale de l'apiculture française. Auxonne présentait sa candidature pour la première fois. Mercredi 19 novembre, deux abeilles nous ont été attribuées,

nous plaçant dans la catégorie des collectivités menant une démarche remarquable, qui aiment et protègent les polliniseurs. Afin d'obtenir le plus haut niveau de labellisation avec une troisième abeille, nous devrons démontrer que nous savons également défendre ces insectes, dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, par exemple.

Une heure de votre temps pour trois vies sauvées grâce à l'Amicale pour le don de sang bénévole



L'Amicale pour le don de sang bénévole d'Auxonne et sa région est une association de loi 1901, à but non lucratif. Elle a été créée en 1954 et a pour mission de susciter le don volontaire et bénévole du sang, de promouvoir les différentes formes de dons possibles (plasma, sang, plaquette et moelle osseuse) et de répondre aux besoins de l'Établissement Français du Sang (EFS) en organisant des collectes.

L'Amicale d'Auxonne peut compter sur un conseil d'administration de 20 personnes et de nombreux bénévoles. En 2024, 7 collectes ont été organisées, représentant 751 dons de sang et 54 primo-donneurs (premier don).

Les dons sont utilisés pour soigner des maladies sanguines et des

cancers (46 %), pour des interventions chirurgicales et urgences vitales (34 %) et pour d'autres transfusions médicales (20 %).

Pour donner, vous devez être âgé de 18 à 70 ans, peser plus de 50 kg, être en bonne forme physique, ne pas avoir été transfusé et respecter certaines contre-indications (soins, antibiotiques, voyage, tatouage...).

Avant de prendre rendez-vous, vérifiez que vous pouvez donner sur Dondesang.efs.sante.fr ou sur l'application mobile.

+ **Suivez l'Amicale pour le don de sang bénévole d'Auxonne sur Facebook et Instagram, ou contactez-la par mail : adsb.auxonne@gmail.com.**

Ania Deschaumes, championne de France de tir à l'arc

Lors du dernier championnat de France de tir à l'arc, cet été à Riom, Ania Deschaumes a remporté la médaille d'or en catégorie U13. La jeune auxonnaise est entrée au club des Archers Auxonnais en septembre 2022. Son palmarès en moins de 3 ans est frappant : cinq médailles d'or en championnat départemental, cinq médailles d'or en championnat régional jeune et quatre participations au championnat de France jeune (dont une première place en extérieur cette année). Nous lui adressons de nouveau toutes nos félicitations et nos remerciements pour faire briller ainsi notre Commune au niveau national.



© Fédération française de tir à l'arc



Dans un objectif de gain de temps et de fiabilité des informations, les dossiers de demandes de subventions sont à remplir directement en ligne sur www.auxonne.fr. La plateforme utilisée, un service de l'Etat nommé

Demandes de subventions à transmettre avant le 31 janvier

"démarches simplifiées", est facile à prendre en main et présente de nombreuses fonctionnalités, telles que la possibilité d'enregistrer sa demande pour la modifier par la suite avant de l'envoyer, de la dupliquer ou encore de suivre le traitement de votre dossier. Tout dossier déposé en format papier sera retourné à son expéditeur.

L'indication du numéro SIRET de l'association est obligatoire afin de pouvoir bénéficier de subventions. Si vous ne disposez pas de numéro SIRET, vous pouvez effectuer la démarche d'obtention sur www.service-public.fr. La date limite de dépôt des dossiers de demande de subventions est fixée au 31 janvier 2026.

Saison culturelle 2025/2026 : partie 2

La première partie de la saison culturelle, de septembre à décembre, a ravi petits et grands. Deux spectacles sont encore à venir vendredi 19 décembre : Un Noël tzigane, à 18h à la médiathèque le Passage, et du cirque, à la salle l'Empire à 20h30. Voici le programme de la seconde partie, de janvier à juillet, sous réserve de validation par le conseil municipal le 16 décembre. Le détail et les modalités d'inscription seront disponibles à l'approche des événements sur www.auxonne.fr.

Le complexe l'Empire accueillera de nouveau des spectacles variés, toujours offerts à tous par la Municipalité :

VENDREDI 30 JANVIER



© Le Pays de ma tête

À 20h30

Le Tour de chant voyageur

Compagnie Le Pays de ma Tête

Un tour de chant en plus de 7 langues, accompagné de 7 instruments. Ce moment musical rassemble, brise les frontières entre les pays, entre les peuples et entre les cœurs. Charlène enchanter les oreilles avec sa voix lumineuse, s'accompagnant tour à tour de la contrebasse, de l'accordéon, ou du saz... Au grès du vent et des envies, elle s'envole et vous emmène en Grèce, en Égypte ou en Italie. Elle a dans son balluchon plus d'une chanson... et sous la glotte des accents de polyglotte !

À la salle l'Empire

VENDREDI 20 MARS

À 20h30
Les belles personnes refont le film !

Compagnie Les Belles Personnes

Dans leur nouveau spectacle, Les Belles Personnes rejouent des scènes de films culte... à leur manière. Le public choisit, eux improvisent, et tout peut partir en vrille. Entre fous rires, détournements et clins d'œil, rien n'est jamais pareil deux fois. Avec Les Belles Personnes, le cinéma devient un grand terrain de jeu en direct.

Au cinéma l'Empire



VENDREDI 3 AVRIL

À 20h30
Même pas peur !

Guillaume Pierre

Pas réellement stand up, pas vraiment galerie de personnages, c'est avant tout un spectacle VIVANT. L'auxonnais Guillaume Pierre parle de son adolescence dans les années 80, des cours de danse et de violon de sa fille, du robot de cuisine allemand offert à sa copine, il imagine Emmanuel Macron en rappeur, partage son expérience d'enfant de chœur et orchestre son mariage en direct...

À la salle l'Empire



© Nicolas Semenioukoff

SAMEDI 4 AVRIL

Journée Street

Après le succès de la première édition l'année dernière, la Journée Street mêle à nouveau danse, musique, art plastiques et sport. Au programme : démonstrations, concerts, ateliers, scène Open Mic et plateau de danse hip-hop avec l'école de musique et d'arts CAP Val de Saône.

Au complexe l'Empire



Avec le soutien de



Direction régionale des affaires culturelles

**VENDREDI 24 AVRIL****À 20h30**

Voyage à travers l'impossible et autre boniment

Les Traversées baroques

Ce ciné-concert est proposé par Les Traversées Baroques dans une mise en scène de Vincent Bouchot, sur une musique originale d'Etienne Meyer, à partir de deux courts-métrages de Georges Méliès : *Le Royaume des fées* (1903) et *Le Voyage vers l'impossible* (1904).

À la salle l'Empire

Ce ciné-concert est proposé dans le cadre du festival régional de cinéma. D'autres animations seront offertes par la Municipalité en marge du festival : ateliers, exposition "musique et cinéma"...

DU 20 AU 31 MAI

Temps fort "création amateur"

Nouveau rendez-vous créé en 2024 pour favoriser la rencontre de toutes les disciplines artistiques et la découverte des talents régionaux. Musique, danse, théâtre, photographie et écriture seront à l'honneur, cette année encore, à travers des expositions, des performances et des spectacles.

Au complexe Empire

JUIN

Week-end jeux

Dans la continuité de la saison culturelle précédente, les soirées "L'Empire des Jeux" sont toujours organisées, en partenariat avec le Centre Ludique, le deuxième vendredi de chaque mois, de 19h à 21h. Un week-end jeux sera proposé en juin avec l'installation de jeux anciens, de bornes d'arcade et l'organisation d'un escape game, entre autres...

À la salle l'Empire

AVRIL À JUILLET

KiddySaône 3

Le festival pour toute la famille est de retour pour une troisième édition. Le thème de cette année promet de ravir les plus gourmands ! D'avril à juin, les publics scolaires et jeunes (centres de loisirs, crèches, école de musique et d'arts...) profiteront d'animations et prépareront le festival qui aura lieu les 3, 4 et 5 juillet. Restez connectés pour découvrir le programme !

À la médiathèque Le Passage

des rendez-vous récurrents se mettent en place :



- club de lecture
- heure du conte
- animations jeux vidéo et jeux de société
- visites guidées du fonds patrimonial
- accueil des scolaires et des crèches

Des temps forts

sont déjà programmés :

- rencontres avec des auteurs
- show case
- braderie livres
- expositions
- animations lors des temps forts (Nuit de la lecture, Printemps de poètes, carnaval...)

Les prochaines dates sont détaillées en dernière page du magazine, dans l'agenda.

Sans oublier, au cinéma l'Empire :



En complément des spectacles et animations offertes par la Municipalité, le **cinéma l'Empire** propose une programmation de films récents et variés.

Le **festival régional** inauguré en 2025 sera renouvelé les 24, 25 et 26 avril et mettra à l'honneur le lien entre musique et cinéma. Parmi les nouveautés 2026, un concours de courts-métrages sera ouvert aux créateurs amateurs. Le festival proposera également des longs-métrages, des concerts et animations musicales, des ateliers (scolaires et tout public), une exposition photo et un marché artisanal de produits locaux.

Les rendez-vous habituels continuent d'être assurés toute l'année :

- 4 Rendez-vous Courts dédiés à la découverte du court-métrage
- 8 à 10 ciné-conférences et ciné-rencontres, animées par des spécialistes
- 10 cin' échanges, animés par le projectionniste

BON À SAVOIR

Entrée libre ou sur réservation selon les événements, renseignez-vous sur www.auxonne.fr.

Le cinéma l'Empire ne prend pas de réservation mais il est possible d'acheter vos places en prévente au guichet, pendant les horaires d'ouverture (30 mn avant les séances).

Élections municipales : pensez à vous inscrire sur les listes électorales

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

Vous avez deux possibilités pour vous inscrire sur les listes électorales :

- Par internet sur le site www.service-public.fr : **jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus**

• À l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture : **jusqu'au 6 février 2026 inclus**

L'inscription est automatique pour les jeunes âgés de 18 ans et les personnes ayant acquis la nationalité française.

Pour **constituer** votre dossier vous aurez besoin :

- Du formulaire d'inscription cerfa I2669*02
- D'une pièce d'identité en cours de validité
- D'un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom (liste des justificatifs valables sur www.service-public.fr)

Vous avez déménagé au sein de la ville d'Auxonne ? Pensez à signaler votre changement d'adresse en mairie ou sur le site du service public en vous munissant d'un justificatif de domicile.

Pour toutes questions vous pouvez contacter le service élections au 03 80 60 44 60.

Cartes électorales

Les personnes inscrites sur les listes électorales d'Auxonne depuis les dernières élections de 2024, et celles ayant signalé un changement d'adresse au sein de la commune vont recevoir leur nouvelle carte électorale au plus tard trois jours avant les élections municipales.

Nous vous invitons à bien identifier vos boîtes aux lettres afin de faciliter la distribution de ces cartes.

Chaque électeur peut vérifier à tout moment sa bonne inscription sur la

liste électorale en se connectant sur <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale> ou en appelant le service élections au 03 80 60 44 60.

Procurations

Si vous êtes absent le jour du scrutin, vous pouvez établir une procuration. Nous vous invitons à vérifier les modalités d'établissement de cette procuration avant d'effectuer la démarche.



Rendez-vous le 15 et 22 mars 2026

Ma procuration 100 % dématérialisée avec **France Identité**

Assurez-vous d'avoir l'identité numérique certifiée :
elle nécessite l'application France Identité + la CNI nouveau format + un déplacement en maine habilitée.



Récupérez auprès de votre mandataire : son numéro d'électeur et sa date de naissance **ou** toutes ses données d'état civil et sa commune de vote.



Effectuez votre demande de procuration en ligne en vous identifiant avec France Connect sur maprocuration.gouv.fr



Authentifiez-vous avec votre identité numérique certifiée. Cette démarche est accessible uniquement pour les utilisateurs disposant d'une identité numérique certifiée sur France Identité.



Vous recevezz un courriel de « Maprocuration » dès l'enregistrement par votre commune ou votre consulat de vote.

Allons Voter!

Sylinda, jeune auxonnaise accompagnée par les Apprentis d'Auteuil



Les Apprentis d'Auteuil accompagnent des jeunes de 16 à 25 ans (29 ans en cas de handicap), éloignés de la formation et de l'emploi. C'est le cas de Sylinda, 19 ans : "Je n'ai pas eu mon bac et je n'ai pas pu entrer en service civique. Mon frère m'a parlé des Apprentis d'Auteuil. Avec Léa (chargée d'insertion sociale et professionnelle), nous travaillons sur ma timidité et ma confiance en moi. Ensuite, j'apprendrai à gérer un budget. Nous regardons aussi quelle formation me conviendrait, pourquoi pas un CAP Petite Enfance ou dans l'animation..."

Les Apprentis d'Auteuil apportent aux jeunes, qui adhèrent librement et



gratuitement, un accompagnement personnalisé pour les libérer des freins qui empêchent leur sociabilisation. Un partenariat fort existe avec la Mission Locale, qui intervient lorsque le jeune se sent prêt à intégrer une formation ou un emploi. Sylinda a ainsi pu obtenir une aide de la Mission Locale pour financer son permis de conduire. La fondation Apprentis d'Auteuil est

installée à Genlis, au 7, rue de la Gare, depuis 2024. Une permanence a lieu à Auxonne tous les mercredis de 13h à 17h30, aux Halles. Des rencontres dans des lieux publics et des visites à domicile sont possibles. 50 jeunes sont accompagnés sur la Plaine Dijonnaise et le Val de Saône.

Renseignements auprès de Léa au 06 58 52 10 67.

Le témoignage de Julie, bénévole sur le camp-chantier d'Auxonne cet été

Julie a participé à un camp-chantier du Club du Vieux Manoir, à Auxonne, cet été. Elle raconte son aventure : "On était un groupe d'une vingtaine, engagés bénévolement. On a vécu en communauté pendant deux semaines, on dormait en tente et on participait à la cuisine et au nettoyage. La matinée et l'après-midi, on effectuait des travaux de restauration, et le soir on avait une veillée et des jeux. J'ai participé à la rénovation de la tour du Signe, dans la base du 51^e régiment du Train. On a retiré un vieux plancher dans l'optique de le changer l'année prochaine. On a aussi maçonné : on a cristallisé un mur pour éviter



qu'il s'effondre. Je trouve que les camps-chantiers apportent beaucoup en termes d'introspection : ça fait réfléchir à son rapport aux autres, à soi-même. C'est aussi une occasion où on est responsabilisé : on cuisine, les rénovations doivent être bien faites. Je pense que cette expérience apporte beaucoup d'autonomie et de maturité, et on passe de super moments, avec des personnes de tous les horizons, ce qui est assez rare dans la vie courante !".

Auxonne ville d'avenir

Chères Auxonnaises, chers Auxonnais,

Alors que M. le maire et la partie dissidente de son équipe ont publié chacun leur bilan chiffré, il est légitime de s'interroger : que retiendra-t-on réellement de ce mandat, à quelques mois des élections municipales ?

Sur le plan des réalisations, la plupart des projets emblématiques – rénovation de la rue principale et du centre-bourg, îlot place d'Armes, médiathèque, piscine, parking de l'hôtel de ville, réhabilitation des Petites Forges ou encore cabinets médicaux – avaient toutes été largement préparées, engagées ou planifiées par l'équipe précédente. L'actuelle majorité n'a donc fait qu'appliquer, contraite ou non, le principe de continuité républicaine.

Durant 6 ans, tous les budgets ont été validés par l'équipe du maire y compris par les dissidents. Difficile dans ces conditions de renier une politique qu'ils ont eux-mêmes soutenue.

Nous ne reviendrons pas sur la piscine dont le cout s'est envolé (multiplié par 4 entre les annonces de 2020 et l'atterrisage final) ; pour finir par apprendre qu'elle ne sera ouverte que deux mois au public.

Quant à la médiathèque, longtemps rejetée par le maire avant d'être inaugurée sous les projecteurs, on apprend désormais que la ville se retirerait du Contrat Territoire Lecture qui met en œuvre une politique de développement de la lecture.

Depuis le début du mandat nous n'avons cessé de dénoncer un fonctionnement autocratique. En 2022, nous avons envoyé un signal positif en votant le budget, espérant une véritable démarche de co-construction. Malheureusement, ce fut une nouvelle occasion manquée : mépris, absence de dialogue et gestion opaque ont persisté.

Au printemps dernier, la majorité s'est fracturée – sans surprise. Les tensions étaient déjà perceptibles un an plus tôt, lorsque le débat d'orientation budgétaire avait dû être reporté faute de quorum. Ce mandat restera marqué par la division et l'échec du dialogue, bien plus que par la vision et la cohérence d'action.

De nombreux élus ont renoncé à leur engagement municipal...

Un bien triste bilan sur le plan humain...

Sans oublier, nombre d'agents de valeur au service de la commune ont, eux aussi, jeté l'éponge, témoignant du climat de défiance et de lassitude qui s'est progressivement installé.

Nous en tirons une conviction : une commune se gère dans l'écoute, la transparence et la coopération, jamais dans l'exclusion ou le mépris.

À l'approche des fêtes, nous vous souhaitons à toutes et à tous de belles célébrations en famille et entre amis, et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2026.

Fabrice VAUCHEY, Dominique ARBELTIER,
Benoît COPPA, Philippe BOISSIERE,
Dominique BELNEZ

Une dynamique pour Auxonne

L'année s'achève. Depuis cet été, deux grands chantiers se sont finalisés : la piscine et la médiathèque. Dès l'été prochain, vous pourrez profiter de ce nouvel équipement aquatique. Pour la médiathèque, c'est un lieu de vie qui déjà aujourd'hui remporte un énorme succès. En effet c'est près de 1000 personnes par semaine qui l'utilisent. Son emplacement permet d'être attractif pour le centre-ville et nos commerçants, et ce n'est qu'un début.

Au moment où nous écrivons ces quelques lignes, nous apprenons que nous allons recevoir le Label Apicité. Une vraie reconnaissance d'une gestion durable et soutenue de la biodiversité au sein de notre ville.

Malgré les attaques récurrentes de nos oppositions, nous gardons le sens des responsabilités, car en période pré-électorale il ne nous est pas permis de leur répondre. Nous restons totalement mobilisés sur la gestion de la ville au quotidien.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

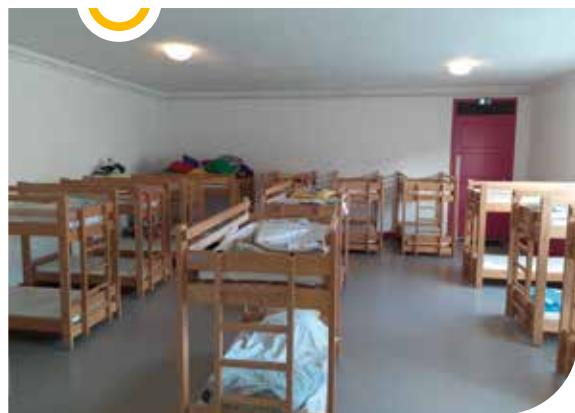
Sylvie BAILLY, Jacques-François COIQUIL,
André CUZZOLIN, Loïs GRIVAUT,
Christiane HUGON, Jérôme LEMISTRE,
Patricia POCHARD, Benoît VALLEE,
Philippe VINCENT



Les travaux avancent

Rénovation énergétique des cabinets médicaux

Rue Denis Gaillard, la Ville a investi 220 495 € HT pour améliorer la performance énergétique des cabinets médicaux, afin d'améliorer le confort des patients comme celui des médecins. La toiture a été entièrement rénovée (étanchéité). Le bâtiment a été isolé par l'extérieur et sous le plancher du rez-de-chaussée. Le système de chauffage a été rénové, une pompe à chaleur réversible a été installée. Les façades ont été reprises (maçonnerie) et une menuiserie extérieure a été remplacée. Les interventions ont été organisées afin de réduire au maximum la gêne occasionnée pour les patients du cabinet comme pour les riverains, de septembre à novembre.



Démolition de bâtiments rue de la Cunette

Le centre de secours (SDIS) se situe sur un terrain qui appartient à la municipalité. Dans le cadre de son agrandissement, la Ville a accepté de céder les parcelles concernées, tout en détruisant les deux bâtiments qui s'y trouvent. Les travaux (incluant le désamiantage, la démolition et le curage) s'élèvent à 42 000 € TTC pour un total de 239 m² à démolir. Les frais seront partagés pour moitié entre la commune et la communauté de communes. Le permis de démolir étant accordé et le découpage cadastral validé, les travaux devraient avoir lieu au premier semestre 2026.

Sortir à Auxonne

DÉCEMBRE

VENDREDI 19

Spectacle : Un Noël tzigane

18h - Médiathèque Le Passage

Spectacle de cirque

20h30 - Salle l'Empire

SAMEDI 20

Spectacle et parade de Noël

À partir de 14h - Salle l'Empire

MERCREDI 24

Ciné-goûter de Noël

15h30 - Cinéma l'Empire

DU 29 AU 30 JANVIER

Recyclage des sapins

3 lieux de dépôt

JANVIER

SAMEDI 10

Vœux du Maire

18h - Salle l'Empire

VENDREDI 16

Rendez-vous courts

“La Tête dans les étoiles”

avec la Société Astronomique de Bourgogne

20h - Cinéma l'Empire

SAMEDI 17

Tournoi jeux vidéo

10h-12h - Médiathèque le Passage

VENDREDI 23

Nuit de la lecture

Médiathèque le Passage

SAMEDI 24

Atelier :

“Rencontre avec une costumière”

14h - Cinéma l'Empire

Spectacle “Sauvez la reine !”

20h - Salle l'Empire

VENDREDI 30

Spectacle

“Le Tour de chant voyageur”

20h30 - Salle l'Empire

SAMEDI 31

Rencontre avec un auteur BD

10h-12h - Médiathèque Le Passage

FÉVRIER

MERCREDI 4

Atelier St Valentin

10h-11h - Médiathèque Le Passage

SAMEDI 7

Nuits des livres Harry Potter

Médiathèque Le Passage

SAMEDI 14

Atelier cuisine

10h-12h - Médiathèque Le Passage

SAMEDI 21

Animation jeux vidéo

10h-12h - Médiathèque Le Passage

Atelier “Découverte du cinéma et du montage”

19h - Cinéma l'Empire

SAMEDI 28

Printemps des poètes

10h-11h - Médiathèque Le Passage

MARS

DIMANCHE 1^{er}

Carnaval

MERCREDI 4

Atelier “masque de carnaval”

10h-11h - Médiathèque Le Passage

SAMEDI 7

Show case

11h-12h - Médiathèque Le Passage

MARDI 10

#10 marsjelis

16h-17h - Médiathèque Le Passage

SAMEDI 14

Animation jeux vidéo

10h-12h - Médiathèque Le Passage

DIMANCHE 15 ET 22

Élections municipales

VENDREDI 20

Spectacle d'improvisation

“Les Belles Personnes refont le film !”

20h30 - Cinéma l'Empire

DU 27 AU 29

Exposition du Photo Club Val de Saône

Salle l'Empire

Marché du dimanche

9h-13h - Grande Rue (sous les Halles en cas de pluie)

DIMANCHE 21/12 - 15/03

Don du sang

15h-19h - Salle du Vannois

MERCREDI 7/01 - 4/03

L'Empire des jeux

19h-21h - Salle l'Empire

VENDREDI 9/01 - 13/02 - 13/03

Visite guidée “Découverte du fonds patrimonial”

10h-11h - Médiathèque Le Passage

SAMEDI 10/01 - 7/02 - 14/03

Heure du conte

10h-10h30 - Médiathèque Le Passage

MERCREDI 14/01 - 11/02 - 11/03

Animation jeux de société

14h-17h - Médiathèque Le Passage

MERCREDI 28/01 - 25/02

- 25/03

Club lecture

Médiathèque Le Passage

VENDREDI 30/01 - 27/02 - 27/03

Retrouvez-nous sur

www.auxonne.fr

et sur les réseaux sociaux



sur l'application mobile

IntraMuros

